



Seine et Yvelines
Numérique

2024-CSSYN-022

Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 4 juillet 2024
AR n° 078-200062248-20240619-lmc1151132A-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Modification de la convention Sûreté Electronique [Compétence F - Territoires Connectés]

Le 19 juin 2024, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni par voie dématérialisée sur convocation de la Présidente du Comité syndical adressée le jeudi 13 juin 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Vu la délibération n° 2023-CSSYN-006 approuvant le projet de convention pour l'étude et la réalisation de prestations de services entre Seine-et-Yvelines en matière de sûreté électronique.

CONSIDÉRANT qu'il convient de simplifier la présentation des services proposés en matière sûreté électronique par Seine-et-Yvelines Numérique à ses adhérents.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le projet de nouvelle convention annexé à la présente délibération cadre pour l'étude et la réalisation de prestations de services entre Seine-et-Yvelines Numérique et le bénéficiaire - sûreté électronique.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Présidente du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique

Anne HERY LE PALLEC

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Modification de la convention Sûreté Electronique [Compétence F - Territoires Connectés]

Présidente de séance : Madame Anne Hery Le Pallec

Présents : 9

M. Bruno CORADETTI, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Denis LARGHERO, Mme Djamel NEDJAR, M. Benoit POUYET, Mme Laurent PREVOT, M. Serge QUÉRARD, M. Dominique TURPIN.

Pouvoir : 7

Mme Sonia Brau à Mme Ghislaine Haueter, M. Yves Coscas à M. Bruno Coradetti, M. Daniel Courtes à Mme Djamel Nedjar, Mme Cécile Dumoulin à Mme Anne Hery Le Pallec, M. François Garay à M. Dominique Turpin, Mme Nathalie Leandri à M. Denis Larghero, M. Jean-Marie Tétart à M. Benoit Pouyet.

Absents excusés : 8

M. Pierre Bédier, Mme Jessica Bullier, M. Bertrand Coquard, M. Nicolas Dainville, M. Jean-Michel Fourgous, M. Thomas Lam, M. Franck Lelièvre, M. Patrick Stefanini.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Aménagement Numérique du Territoire	20	11	16

Adopté à l'unanimité